

(réf:0240)

LE PROJET PERSONNALISÉ

Les obligations, les applications pratiques, la place de la personne accompagnée

Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Public :

Tous publics.

Objectifs :

Cette séquence de formation doit permettre à chaque stagiaire :

- D'apprendre ou de mettre à jour ses connaissances sur les obligations concernant la prise en charge individuelle de chaque personne au sein d'un établissement du secteur social ou médico-social.
- De se situer en tant que professionnel dans cet accompagnement.
- De comprendre la place centrale du projet de la personne prise en charge dans une institution.
- D'apprendre à construire un projet personnalisé.

Contenu :

- Apports théoriques sur les textes, décrets.
- Recensement des différents termes utilisés pour parler du projet personnalisé : PAEI, projet individuel, PPI...
- Définition de la place de la personne accompagnée, de la famille.
- Définition du rôle du référent dans le projet personnalisé.
- Définition des rôles des différents professionnels d'une institution, de l'élaboration au suivi du projet personnalisé.
- Présentation de méthodes pour élaborer un projet personnalisé.
- Construction de projet à partir des expériences des participants et de cas concrets.

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques concernant les obligations (diaporama).
- Construction avec le groupe d'un projet personnalisé : les différentes étapes allant du recensement des informations à la construction des objectifs.

Documents fournis :

- Les textes faisant référence au projet personnalisé, lois et décrets, RBPP 'les attentes du projet personnalisé'
- Les diaporamas.
- Les trames pour construire un projet personnalisé.

Durée :

selon projet, nous consulter

Intervenants :

Cadres pédagogiques IRTS

Prix :

Nous consulter.

Contact :

Joëlle LELIEVRE 03 81 41 67 69 - joelle.lielievre@irts-fc.fr
Liliane Sanchez 03 81 41 61 45 - liliane.sanchez@irts-fc.fr

